

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 2

Anhang: [Nouvelles locales] : Bordeaux, Le Havre, Nantes
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En droit français, l'exécuteur testamentaire a des pouvoirs très limités. Pour agir, il doit recueillir l'accord écrit de tous les héritiers. Il ne sera en fait qu'un simple mandataire des héritiers. En revanche, en droit suisse, l'exécuteur testamentaire a les droits et devoirs de l'administrateur officiel d'une succession. Il est chargé de faire respecter la volonté du défunt et a toute qualité pour procéder lui-même au partage. En cas d'éloignement des héritiers ou si ceux-ci sont nombreux, l'avantage de la solution suisse est manifeste. Elle permet de régler une succession en un délai raisonnable, avec le minimum de complication. Ainsi, en l'espèce, l'ami fidèle chargé de cette mission aura toute faculté d'organiser une répartition entre les neveux et de vendre tout le surplus sous sa seule signature, et sans avoir à fournir d'autres explications.

Nous parlons ici uniquement des problèmes de droit civil. Sur le plan des impôts, il faut se reporter à une autre convention, celle du 31 décembre 1953. Les droits de succession seront payés uniquement au domicile du défunt. Quelques exceptions sont réservées, en particulier pour les immeubles, qui sont imposables au lieu de situation.

e) Enfin, la convention laisse aux Suisses en France la faculté de décider sous quel régime matrimonial ils s'estiment mariés s'ils n'ont pas conclu de contrat de mariage. Cet avantage n'a pas été stipulé dans un traité franco-suisse, mais résulte de l'application de la jurisprudence française confrontée avec les dispositions de la législation suisse. En France, il est admis que les époux sont soumis au régime matrimonial du lieu du premier domicile conjugal. En revanche, la loi fédérale du 25 juin 1891 précise que les rapports pécuniaires des époux suisses dont le premier domicile conjugal est à l'étranger, sont soumis à la loi du canton d'origine, pour autant que le droit étranger ne leur est pas applicable. Si donc des époux suisses, domiciliés en France dès leur mariage, désirent se référer au droit suisse, et plus particulièrement se soumettre au régime légal suisse de l'union des biens, ils peuvent en faire la simple déclaration entre eux et le rappeler dans leur testament. Sinon les juristes français considéreront ces époux comme mariés sous le régime de la communauté de biens du Code civil français. En pratique, c'est généralement cette seconde solution qui est adoptée car elle est la plus simple au moment même. Mais il est bon que les Suisses de France sachent qu'ils ont le moyen d'en décider autrement, si tel en est leur désir, en particulier s'ils ont l'intention de retourner par la suite s'installer en Suisse.

Admettons le cas d'un jeune ménage suisse, marié en France et vivant en France. Les notaires français auxquels

ils pourraient avoir affaire admettront que ces époux sont mariés sous le régime légal français de la communauté. De retour en Suisse, il leur sera difficile de se référer sans autre au régime de l'union des biens. Le régime français s'imposera encore à eux. Mais ces jeunes gens peuvent parfaitement convenir, et le signaler à leur notaire français, qu'ils se considèrent comme unis sous le régime légal suisse de l'union des biens. En regagnant la Suisse quelques années plus tard, ils pourront tout naturellement continuer à appliquer les règles du régime matrimonial en vigueur en Suisse.

**

C'est ici l'occasion de relever, une fois de plus, le libéralisme de la France. Si les Suisses s'établissent si volontiers dans ce pays et s'y trouvent bien, c'est sans doute aussi en raison des avantages juridiques dont ils peuvent se prévaloir et qui leur permettent, soit d'être mis sur le même pied que les Français, soit de régler certains problèmes importants relatifs à leurs biens selon les normes de leur pays d'origine et auxquelles ils sont habitués. Il leur est évité ainsi d'être confrontés avec un système juridique, très valable en soi, mais qui leur serait étranger et qui ne correspondrait pas à leurs propres traditions.

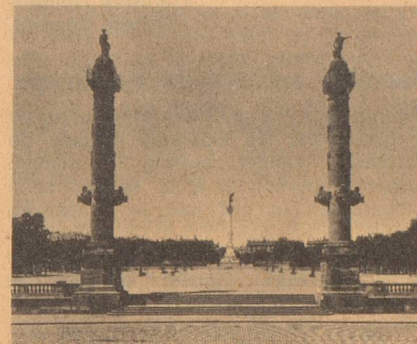
Précisons pour terminer que la convention en question ne s'applique qu'aux personnes de nationalité suisse uniquement. Les doubles-nationaux franco-suisses établis en France ne sont nullement touchés par ce traité.

Congrès de l'Union des Suisses de France



6 et 7 mai
à
Strasbourg

Bordeaux



21, Cours du Maréchal-Foch.
Tél. : 52-18-65.

Message à tous les Suisses de l'arrondissement consulaire de Bordeaux

Mes chers compatriotes,
Venant de Strasbourg, où je suis resté près de huit ans, me voici fraîchement arrivé à Bordeaux où, après quatre mois de vacance du poste, j'ai pris la direction de ce Consulat général, en remplacement de M. Teodor Haerberlin.

Je saisis cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à mes prédécesseurs pour leur travail incessant à la tête de notre grande colonie du Sud-Ouest et je voudrais dire toute ma reconnaissance à M. Hans Bösiger, vice-Consul, qui a assuré la gérance du poste pendant l'intérim et qui a su maintenir, de façon parfaite, le contact avec toute la colonie.

Je suis heureux de la possibilité qui m'est offerte aujourd'hui de m'adresser personnellement à chacun de vous, qui que vous soyez, où que vous soyez domiciliés dans ce vaste arrondissement consulaire qui compte dix-huit départements, soit le quart de la France. De ce fait, vous comprendrez facilement qu'il me faudra du temps pour faire votre connaissance et pour avoir le plaisir de vous rencontrer.

Mes premiers déplacements auront lieu à l'occasion des réunions de nos sociétés suisses à Bordeaux, Agen, Biarritz, Tarbes et Toulouse. Je rappelle à ce sujet que c'est dans l'intérêt de tous d'être membres d'une telle société quand les conditions géographiques le permettent.

Mais, d'ores et déjà, je désire vous saluer et vous dire que je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me soumettre. Que nos rapports soient empreints de confiance réciproque.

Et, puisque nous sommes au début de 1972, j'adresse à chacun, petit ou grand, célibataire ou marié, civil ou religieux, mes vœux les plus cordiaux pour une heureuse nouvelle année. Que celle-ci

vous soit propice sous tous les rapports.

Georges Guibert,
Consul général.

Sociétés suisses de Bordeaux

Comme tous les premiers dimanches de chaque mois, les Sociétés suisses de Bordeaux avaient convié la colonie suisse à participer à la traditionnelle choucroute qui eut lieu le 5 décembre 1971.

Ce repas coïncida avec la réception de notre nouveau Consul général et Madame Georges Guibert.

Around du Président H. Belvisotti et des Présidents des Sociétés suisses des Pyrénées, de la Côte Basque, du Lot-et-Garonne et du Gers, 125 Suisses et amis français étaient venus souhaiter à M. le Consul général et Mme Guibert un chaleureux accueil. S'étaient également joints à cette réunion les représentants à Bordeaux de la Société Air France.

Après le discours de bienvenue de M. le Président Belvisotti, M. le Consul général prit la parole pour remercier la nombreuse assistance en espérant qu'il resterait longtemps parmi nous.

La Société Air France nous présenta un magnifique film sur le Japon qui fut apprécié de tous. Rendez-vous fut pris pour le repas en janvier.

Nécrologie — Révérend Père BERCHTEN

Le Révérend Père Berchten n'est plus. Il vient de nous quitter, terrassé par une embolie.

Ce Suisse qui avait fait de Bordeaux sa terre d'élection était arrivé dans notre ville en 1934. Très rapidement il participa à de nombreuses œuvres et tout particulièrement à la création de la Schola et des Petits Chanteurs Antoniens qui, sous sa direction, porta en France et à l'étranger le bon renom de la ville de Bordeaux.

Cet homme, étonnamment doué pour l'art musical, était diplômé de l'Institut pontifical de Musique sacrée à Rome. D'une force de caractère peu commune, il avait été nommé Maître de Chapelle de la primatiale Saint-André. Il nous quitte en pleine inspiration musicale après avoir mis sur pied, avec le concours de la Musique municipale de Bordeaux, les programmes pour la nouvelle année.

Nombreux sont ceux qui s'étaient fait un honneur de l'accompagner et qui lui ont rendu un dernier hommage en assistant à ses obsèques le 27 novembre 1971 à la Cathédrale Saint-André.

M. Robert DURAN

Les Sociétés suisses de Bordeaux sont à nouveau en deuil. Elles viennent de perdre un fidèle secrétaire en la personne de M. Robert Duran, Inspecteur principal honoraire des Contributions

indirectes. Agé de 80 ans, il disparaît après une courte maladie.

Jusqu'au dernier moment, il n'avait cessé de prouver son attachement aux Sociétés suisses de Bordeaux où il comptait de nombreux amis. C'était un membre actif de notre Société. Aimant les voyages, il avait été particulièrement attiré par la Suisse où il fit de nombreux séjours. Très dévoué, il ne manquait jamais une occasion pour rendre service et les enfants de la colonie n'oublieront pas les séances de cinéma qu'il faisait chaque année pour distraire son jeune auditoire. Il employa sa retraite pour s'occuper activement de nombreuses œuvres et tout particulièrement des associations d'anciens combattants 1914-1918. La nombreuse assistance qui l'accompagna le 30 novembre 1971 à sa dernière demeure prouve, si cela était nécessaire, en quelle estime il était tenu. Nous gardons de M. Robert Duran un souvenir inoubliable.

Groupe des Jeunes de Bordeaux

Par un dimanche ensoleillé que se passe-t-il donc, cours du Maréchal-Foch, devant le Consulat de Suisse, à 8 h 30 du matin ? Une foule assez dense où dominent les jeunes, en tenue légère ou sportive, occupe le trottoir. Sont-ils venus contester pour que les droits des Suisses à l'étranger soient mieux reconnus par la Mère Patrie ? Et le Consul général Häberlin et le Vice-Consul Bösigger, que nous voyons remettre des papiers, distribuent-ils quelque message confédéral vantant les droits imprescriptibles de la « Cinquième Suisse » qui seront consacrés par des textes toujours prochains ? Non, tout se passe dans une joyeuse ambiance et c'est simplement le départ du Rallye Automobile mis sur pied par un groupe de jeunes de notre Club suisse de Bordeaux, et que nos sympathiques autorités consulaires ont eu mission d'organiser, puisqu'ils avaient remporté la palme l'an dernier.

Dès 9 heures, vingt-deux équipages de deux à cinq personnes, munis de cartes, de guides bleus, verts ou rouges, de dictionnaires et autres ingrédients indispensables pour réussir une telle compétition, s'élancent vers le but désigné par l'enveloppe n° 1.

C'est à la charmante piscine du Bouscat que se trouve le premier contrôle : il a un certain caractère douanier, car il fallait vérifier si chaque concurrent s'était bien muni d'un caleçon de bain et comme certains malins s'en étaient revêtus, ils durent dévoiler leur corpulence athlétique pour prouver l'existence de ce caleçon de bain qu'ils ne purent cependant pas exhiber dans le bassin de natation trop encombré par les ondines du dimanche. Ne parlons pas de ceux qui s'étaient munis d'un seul caleçon de bain pour une famille de cinq personnes, il était d'ailleurs si petit qu'ils

n'y seraient pas rentrés tous les cinq. C'est aux portes de Bordeaux, au pied du vieux château féodal de Blanquefort que se tenait le deuxième contrôle permettant ainsi aux talents de dessinateur des uns et des autres de s'exercer ou de se révéler.

Puis, par le petit bourg médocain de Germignan, auquel le rédacteur du programme tenait absolument à attribuer un parfum révolutionnaire, la caravane des voitures se dirigeait, avec plus ou moins d'élan, vers une aimable clairière de la forêt médocaine dont les prairies offraient toutes les possibilités pour procéder aux compétitions sportives. Ces lieux semblent d'ailleurs être bien connus des organisateurs des festivités « rallyeuses » puisqu'au moins trois groupes différents se livraient à des ébats sportifs.

Pour nous, c'était du basket, mais plus d'un a failli se tromper et s'exercer au lancement du javelot sur une cible, les manes de Guillaume Tell devaient naturellement les attirer vers le tir !

Puis ce fut la dernière étape de la matinée qui rassemblait tout le monde autour des tables dressées dans la salle des fêtes de l'Hôtel des Landes, à Castelnau.

Le menu et le petit vin du Médoc donnèrent satisfaction à tout le monde. Comment pouvait-il en être autrement puisque certains organisateurs l'avaient mis à l'épreuve deux ou trois fois les semaines précédentes ?

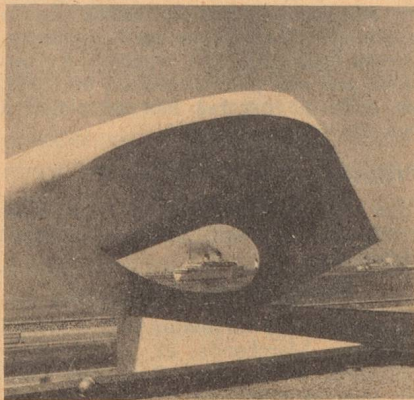
L'après-midi on abandonna les dernières vignes médocaines pour s'enfoncer dans la forêt et se diriger vers cet autre pays du Médoc, une plage de la Côte d'Argent pas encore trop sophistiquée, « Le Porge ». En toute tranquillité, les concurrents purent étaler leurs talents de marcheurs dans les dunes et relever ici et là les recommandations affichées pour naturellement ne pas être respectées.

Sur le chemin du retour vers Bordeaux, le parking d'un supermarché que le repos dominical avait dégagé de sa clientèle, nous offrit une aire pour un gymkhana. La bienveillance de jeunes contrôleurs assurait à tous un bon classement et devait augmenter la tâche du jury lorsqu'il s'agit de départager les valeureux concurrents.

Et la journée se termina à la Maison Suisse de la rue Leberthon, où pendant que les concurrents se réconfortaient autour d'une sangria et d'un coq au vin magistralement accommodé, les organisateurs transpiraient pour établir, dans un record de temps, l'équitable classement de ce rallye.

Nous croyons savoir que l'équipage gagnant remporta la palme grâce à la narration illustrée de la promenade médocaine de la journée dans le style du grand écrivain genevois Jean-Jacques Rousseau. C'est au milieu des applaudissements que les prix offerts par de généreux donateurs furent remis aux gagnants.

LE HAVRE



124, boulevard de Strasbourg.
Tél. : 42-27-09.

Message de M. le Consul
Edwin A. Steiner

Chers compatriotes de Normandie, merci encore pour le très beau souvenir que vous nous avez offert et pour toutes vos marques de sympathie. Ma femme et moi-même avons été extrêmement sensibles à vos lettres et vœux. Je ne voudrais pas vous quitter sans vous dire combien notre séjour parmi vous a été agréable et fructueux et combien nous avons été heureux de rencontrer ceux d'entre vous réunis à l'occasion de notre annuelle journée des Suisses de Normandie ou lors de mes visites à vos groupements locaux. Nous n'oublierons pas le chaleureux accueil et les sentiments de cordialité qui nous ont été partout spontanément manifestés et nous nous remémorerons souvent ces amicales réunions se déroulant dans une atmosphère simple et détendue, loin de toute contrainte officielle.

Il ne me reste qu'un regret, celui de n'avoir pu faire la connaissance de chacun de vous en particulier, les grandes distances qui nous séparent et la dispersion de vos foyers dans le district consulaire ne m'ayant pas permis d'élargir les contacts autant que je l'aurais désiré. Avant mon départ, j'aimerais exprimer le souhait que vous reportiez sur mon successeur, qui prendra très prochainement ses fonctions, toute la confiance et les sentiments d'amitié que vous m'avez témoignés.

Après quarante-six années passées à l'étranger, notre joie est grande à l'idée de pouvoir nous réinstaller dans notre belle Suisse, mais c'est avec tristesse que nous quitterons la Normandie et Le Havre qui aura été notre dernier poste mais aussi le seul en France.

A vous tous, chers compatriotes, je souhaite bonheur et prospérité et forme les vœux les plus ardents pour que les liens patriotiques se maintiennent toujours aussi sincères et forts entre les membres de notre communauté à l'étranger.

Le Havre

La Société suisse l'Helvetia du Havre a offert le 12 novembre 1971, dans les locaux du Consulat, une réception d'adieux en l'honneur de M. le Consul et Mme Edwin A. Steiner, arrivés au 31 décembre 1971 au terme de leur carrière.

Une soixantaine de compatriotes du Havre, auxquels s'étaient joints quelques fidèles de Rouen et de Dieppe, avaient tenu à se grouper une dernière fois autour de leur Consul pour lui exprimer leurs regrets, mais aussi afin de lui témoigner leur reconnaissance pour sa grande sollicitude à leur égard et le soutien constant qu'il a apporté aux sociétés suisses de l'arrondissement consulaire.

M. Boesch, Président de l'Helvetia, dans son allocution se fit d'ailleurs l'interprète de tous en rendant hommage à M. et Mme Steiner pour leur compréhension, leur obligeance et leur hospitalité unanimement appréciées en toute occasion. Un très beau souvenir leur fut remis pour concrétiser les sentiments de sympathie et de gratitude qu'ils ont su susciter de la part de leurs compatriotes de Normandie. Pour terminer, M. Boesch, au nom de tous, souhaita à M. et Mme Steiner une heureuse et longue retraite.

M. le Consul prit ensuite la parole et, très ému, remercia les compatriotes et amis présents, avec une pensée pour les absents que les distances avaient malheureusement, pour beaucoup, tenus éloignés de cette chaleureuse réception. Avec une certaine nostalgie, il exprima ses regrets et ceux de Mme Steiner de devoir déjà quitter Le Havre et la Normandie, cette paisible région de France qu'ils ont appris à aimer au cours de ces quatre dernières années, regrets cependant atténués à la perspective de pouvoir enfin rentrer au pays après une absence de plus de quarante années passées loin de la mère-patrie, au service de la Confédération et de leurs compatriotes de l'étranger.

La soirée, après ces quelques instants solennels et touchants, se poursuivit un long moment encore, chacun hésitant à rompre les contacts si spontanément établis.

Rouen

Le 10 novembre 1971, le Cercle suisse de Rouen organisait sa trimestrielle réunion-choucroute qui attira de nombreux compatriotes rouennais et amis français. M. Roger Amiet, Vice-Consul, était venu tout spécialement du Havre pour représenter M. le Consul et Mme Steiner dont l'absence fut très regrettée, d'autant plus qu'ils devaient quitter prochainement la Normandie pour prendre leur retraite. Nous aurions aimé leur dire une dernière fois notre reconnaissance pour tout ce qu'ils nous ont apporté durant leur séjour au Havre. Nous étions tou-

jours heureux de les recevoir. Toute la colonie suisse de Rouen leur souhaite une longue, paisible et heureuse retraite au Pays. M. Amiet avait eu la délicate idée de nous apporter, enregistrée sur bande magnétique, la voix de notre Consul et ses paroles d'au revoir. Nous avons tout particulièrement apprécié ce geste, ainsi que la teneur du discours qui fut écouté avec la plus grande attention.

La soirée passa bien vite et avant de se quitter, rendez-vous fut pris pour la Fête des Rois au Château de Radepont.

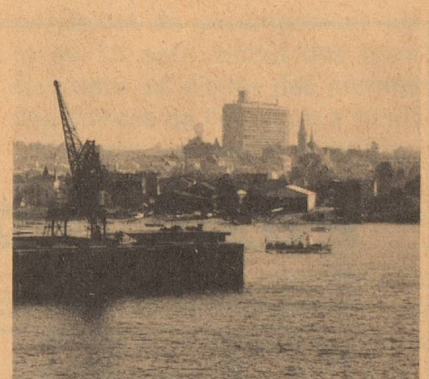
Exposition itinérante
de livres suisses en France

Une intéressante exposition de livres suisses effectuée actuellement une tournée dans les principales villes de France.

Elle sera présentée au Havre, au Musée des Beaux-Arts (boulevard J.-F.-Kennedy), du 5 au 26 février 1972.

Dans le cadre de cette exposition, M. A.G. Berthod, ancien Consul général de Suisse, donnera le 23 février en soirée une conférence sur le thème « édition suisse et pensée française ». Le Consulat de Suisse au Havre se tient naturellement à la disposition des compatriotes désireux d'être documentés sur cette manifestation culturelle à caractère suisse.

NANTES



14, rue Boileau.
Tél. : 71-82-11.

Le coin de Nantes
Soirées « choucroute »

A Tours, ou plutôt à Langennerie (37), quatre-vingt un — vous avez bien lu — compatriotes et amis de Touraine se sont retrouvés le 6 novembre dernier chez notre sympathique Tessinois qu'est M. Mombelli, dans son accueillante et confortable « Auberge de la Choisille » autour d'une plantureuse choucroute. D'emblée, tous se sont sentis « chez eux » grâce au dévouement du « patron » et du comité de la section tourangelle de l'U.S.O. : M. et Mme Boesch, M. et Mme Gerfaux et M. Martinelli.

Notre Consul et Mme Roy ont ainsi pu saluer, dans une ambiance très chaude, leurs « protégés » — mais avant tout amis — à la tête desquels se trouvait notre vaillant doyen M. Sugnaux, au cours de l'apéritif qu'ils ont généreusement offert.

C'est ensuite, bon pied, bon œil, que tous ont fait honneur — sans se faire prier — à notre délicieux « plat national ». Entre la choucroute et le dessert, M. Boesch a salué les instituteurs argoviens — redevenus élèves de la Faculté des Lettres de Tours, qui avaient bien voulu se joindre à nous — en disant sa joie de nous compter si nombreux. M. Badel, Président central de l'U.S.O. — merci d'être venu — nous a apporté le salut des membres de notre groupement suisse de la grande « région » consulaire, et M. le Consul, celui de M. l'Ambassadeur P. Dupont et des autorités fédérales. Ces trois orateurs nous ont encouragés — mais en est-il besoin ? — à continuer à affirmer notre attachement au Pays et exprimé l'espoir que nous serons encore plus nombreux la prochaine fois. Là aussi, le rédacteur de ces lignes est persuadé qu'ils seront entendus, car si les absents — qui ont toujours tort ! n'est-il pas vrai ? — avaient entendu les chœurs argoviens, les chants et les rires qui ont succédé au repas, ils imiteraient les participants du 6 novembre qui se sont d'ores et déjà inscrits pour notre prochaine manifestation.

Pour terminer — plus rapidement que notre soirée ! — permettez-moi de dire encore un grand merci à la maison « Worth » qui a offert des parfums ; à la Pharmacie Principale de Tours, aux

messieurs qui ont fleuri leurs compagnes de table, grâce auxquels la caisse de bienfaisance de l'U.S.O. a reçu un don généreux.

*
**

A Nantes, c'est samedi 27 novembre 1971, que cinquante membres de l'U.S.O. se sont rencontrés chez Dialo. D'abord réunis pour l'apéritif, ils ont dû ensuite se séparer pour le repas vu leur nombre record pour Nantes, en : un groupe choucroute « avec » (choucroute avec jarret) et en un groupe « sans ». Le groupe des dissidents (« sans ») avec notre Consul à sa tête, s'est rendu dans une autre salle, en nous laissant toutefois Mme Roy et le couple présidentiel comme « otages ». Tous se sont retrouvés pour le café et la partie récréative de la soirée qui fut animée comme d'habitude, s'est déroulée dans la joie des retrouvailles.

Arbre de Noël 1971

Plus de cent personnes ont fêté le « Noël Suisse » de l'U.S.O. à Nantes, le dimanche 12 décembre dernier. Après les films de l'O.N.S.T. qui nous ont d'abord fait admirer le « Gothard », puis emmenés à la suite de « Flurina » et de ses amis les animaux dans les Grisons, nous nous sommes retrouvés dans « la Suisse » qui était comme nous « en fête », un « Charlot » de la bonne époque a amusé petits et grands.

Notre Président a dit ensuite sa joie et exprimé, avec cœur, notre attachement à la Patrie et à notre U.S.O. avant que le Consul nous confirme tout l'intérêt de nos Autorités pour les communautés de la 5^e Suisse.

C'est alors que le « Père Noël » tant

attendu et chargé par les soins du groupe des Dames puisqu'il y avait 51 enfants à gâter, fit son entrée, acclamé par tous. Certains de nos petits, avec assurance, d'autres un peu inquiets, lui récitèrent leurs compliments de Noël et lui chantèrent de jolies chansons. Aux dernières nouvelles du ciel, on affirme qu'il est convaincu de la vitalité de l'U.S.O. et qu'il reviendra, comme nous tous, l'an prochain. Il n'oubliera pas non plus d'envoyer, en 1972, les colis qui ont fait tant de plaisir à nos anciens.

Préavis

Tous nos compatriotes et nos amis français de l'Ouest sont cordialement invités au

Banquet de l'an neuf

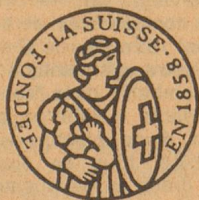
qui aura lieu le 12 février 1972 à l'Hôtel des Trois Marchands, 22, rue Armand-Brossard, 44-Nantes. Que tous ceux qui veulent participer à cette manifestation traditionnelle de l'amitié franche et joyeuse en dégustant un menu très confortable où trônera « la Poularde au Muscadet » pour le prix de 35 F (apéritif, vins, café et service compris) se dépêchent de s'inscrire au Consulat. Des chambres à des prix raisonnables sont à disposition des participants qui le désirent.

— Tous les membres (actifs, passifs ou d'honneur) de l'U.S.O. sont convoqués à l'Assemblée générale de notre Union qui aura lieu le 18 mars à 20 heures à l'Hôtel des Trois Marchands, à Nantes. Cette assemblée sera suivie de notre traditionnel « Loto-Marché ». Qu'on se le dise !

POUR VOS ASSURANCES

RETRAITE * RENTES VIAGERES * VIE * INVALIDITE

"LA SUISSE" à Lyon



SIEGE SPECIAL ET DIRECTION POUR LA FRANCE :

3, rue Origet - 37 - TOURS

Tél. : 53-12-12 - Téléc. : 75 039

INSPECTION GENERALE :

100 bis, rue Montgolfier - 69 - LYON (6^e)

Téléphone : 24-42-97